

## Des chantiers participatifs de mares pédagogiques dans des parcs publics

Création de mare

### DATE DE RÉALISATION

2022

### LIEU

- Prades le Lez : <https://goo.gl/maps/g9MccF6W7Zzt7GwR8>
- Saint Mathieu de Tréviers : <https://goo.gl/maps/qxwH9c4YdWupM52m7>
- Assas : <https://goo.gl/maps/pN3d3gtK2zmAVftTA>
- Teyran : <https://goo.gl/maps/SxRn6veq2yrdmk3VA>

### NOMBRE ET NATURE DES MARES

**Nombre de mares concernées :** 4

**Nature des mares :** Isolées

### HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un budget participatif du Conseil Départemental de l'Hérault porté par une citoyenne héraultaise et accompagné par la LPO Occitanie DT Hérault

### OBJECTIF DE L'ACTION

- Créer des micro zones humides dans des parcs publics lors de chantiers participatifs
- Donner au public l'envie d'en réaliser dans son jardin
- Apporter des informations concrètes pour les réaliser chez soi

### DESCRIPTION

Les étendards de la biodiversité se composent d'un mât central avec sur et autour :

- un panneau avec codes QR permettant d'accéder aux fiches techniques sur <https://herault.lpo.fr/etendard>
- une micro zone humide ou mare
- perchoir à rapaces
- nichoirs à :
  - > Mésange charbonnières et Moineaux domestiques & friquets
  - > Mésanges bleu et huppée
  - > Rougequeue noir, Bergeronnette grise et Rougegorge familier
  - > Huppe fasciée, Petit duc scops, Chevêche d'Athena, Rougequeue à front blanc
- "stop-minou"
- abris :
  - > à insectes
  - > hérissons
  - > chauves-souris
- plantes favorables aux :
  - > oiseaux
  - > papillons
- Le muret/tas de pierre

Le but n'est pas que l'ensemble des aménagements soient fréquentés par la petite faune, mais de donner envie au public d'en réaliser dans leur jardin

## ENJEUX DU SITE

Sur les sites en milieu péri-urbain, il a été nécessaire de veiller à ne pas réaliser des mares de trop grande taille afin de ne pas créer des populations d'amphibiens qui auraient pu être menacés par les réseaux routiers

## MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le suivi de ces aménagements sont réalisés par les services environnements de chaque municipalité et agents de la Maison Départemental de l'Environnement du conseil départemental de l'Hérault

## PARTENAIRES

- Département de l'Hérault (Domaine de Restinclières)
- Communes :
  - > d'Assas
  - > Saint Mathieu de Tréviers
  - > Teyran

## COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

+ d'informations : [valerian.tabard@lpo.fr](mailto:valerian.tabard@lpo.fr) ou 06.81.37.81.63

## RESSOURCES ANNEXES